

INFORMATION ANNUELLE RELATIVE AUX JOURS EPARGNES ET CONSOMMES SUR LE CET

A TRANSMETTRE A L'AGENT PAR LE SERVICE GESTIONNAIRE

Mme, M.* :

Statut : titulaire - contractuel*

Grade (ou emploi) :

Titulaire du CET ouvert à la date du est informé(e) qu'à la date du 31 décembre... (année N), le solde de son CET est de jours.

Ce CET contenait jours le 31 décembre (année N-1)

- jours épargnés ont été utilisés sous forme de congés ;
- jours épargnés ont été indemnisés et supprimés du CET à la date d'exercice du droit d'option ;
- jours épargnés ont été versés au régime de retraite additionnelle (RAFP) et supprimés du CET à la date d'exercice du droit d'option (*uniquement pour les fonctionnaires CNRACL*).

Dans l'hypothèse où l'agent a un solde de jours épargnés égal à 60 (ou 70 jours pour l'année 2024), il est informé de l'impossibilité d'épargner des jours supplémentaires au-delà de ce plafond.

Fait à Le,

Signature de l'autorité administrative

Mme ou M.* atteste avoir pris connaissance des éléments relatifs à son CET
Fait à Le,
Signature de l'agent

* Rayer la mention inutile